



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **9 juillet 2012**

Décision n° **B-2012-3438**

commune (s) : Oullins

objet : Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) -
Programmation 2012 - Attribution de subventions à la Commune d'Oullins et à Alliade habitat -
Approbation de conventions

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire
urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 2 juillet 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 10 juillet 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien,
MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Mme
Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), M. Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue
(pouvoir à Mme Gelas), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Peytavin, Frih, M.
Julien-Laferrière.

Absents non excusés : MM. Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 9 juillet 2012**Décision n° B-2012-3438**

commune (s) : Oullins

objet : **Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2012 - Attribution de subventions à la Commune d'Oullins et à Alliade habitat - Approbation de conventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

La démarche de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) a été initiée en 1996 à Oullins. Elle a fait l'objet de 3 conventions successives 2000-2003, 2004-2006 et 2007-2009. Dans le cadre de l'avenant expérimental du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS), le volet GSUP a été réactualisé en actant la prolongation des engagements jusqu'en 2014.

L'objet du présent dossier concerne le versement d'une participation financière de la Communauté urbaine de Lyon d'un montant de 48 000 € nets de taxes aux différents bénéficiaires, maîtres d'ouvrage d'une ou de plusieurs actions dans le cadre de la GSUP de la Commune d'Oullins pour l'année 2012.

Les actions à mener sont conformes aux préconisations de la convention-cadre approuvée par délibération n° 2007-4340 du Conseil du 10 septembre 2007 et répondent aux objectifs suivants :

- sensibiliser les habitants à l'environnement, leur permettre de s'impliquer dans l'évolution et favoriser les changements de comportement,
- poursuivre les efforts en matière d'entretien et d'adaptation des espaces publics,
- améliorer le cadre de vie du quartier du Golf,
- travailler sur les domanialités du quartier de la Saulaie, notamment en lien avec les bailleurs.

Les actions porteront entre autres sur la réalisation de petits travaux d'amélioration des espaces publics, sur le dispositif de mutualisation et d'entretien des espaces extérieurs des quartiers du Golf et de la Saulaie, sur l'enlèvement des véhicules abandonnés sur l'espace public, sur l'animation d'un jardin de quartier à la Saulaie, et l'aménagement d'un parking extérieur au 29, avenue Jean Jaurès (dans le quartier de la Saulaie).

Ces différentes actions nécessitent de s'inscrire dans la durée en renforçant notamment le partenariat sur la lutte contre les incivilités et sur des projets de développement social.

Le montant de l'ensemble des actions programmées en 2012 s'élève à 180 600 €, réparti comme suit :

- Commune d'Oullins :	57 900 €
- Etat - Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) isolée :	2 900 €
- Etat - Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) :	4 000 €
- Région Rhône-Alpes :	15 900 €
- Communauté urbaine :	48 000 €
- bailleurs : Habitat moderne et familial (HMF), OPH du Rhône, Alliade habitat :	51 800 €
- autofinancement :	100 €

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2012 détaillant le montant prévisionnel de chacune des actions ainsi que la répartition financière entre les différents partenaires, est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le programme de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) de la Commune de Oullins pour l'année 2012,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 48 000 € réparti comme suit :

- Commune de Oullins :	37 000 €
- Alliade habitat :	11 000 €,

c) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, la Commune de Oullins et Alliade habitat définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - comptes 657 341 et 6574 - fonction 824 - opération n° 0P17O1970.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2012.